



L'actualité de la Fédération Départementale  
des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine  
**N°11 - Mars 2024**

---

## INFOS EVENEMENTS

La FDC 35 fête ses 100 ans : appel à bénévoles !

LA FDC 35 FÊTE SES

100 ANS

DIMANCHE  
**23**  
JUIN 9h-18h30

# APPEL À BENEVOLES

La Fédération Départementale des  
Chasseurs d'Ille et Vilaine a besoin  
de vous !



Selon vos disponibilités, nous sommes à la recherche de bénévoles  
pour compléter notre équipe !

Montage, démontage, restauration, buvette, parkings nous serions ravis de  
vous compter parmi nous pour enrichir un peu plus encore cet évènement !

Si vous êtes intéressé(e), merci de remplir le formulaire en cliquant sur le lien  
ci-après.

Au plaisir de faire équipe avec vous.



MAISON DE LA CHASSE

Lieu dit Beauregard  
35630 SAINT SYMPHORIEN



## Inscription obligatoire pour une bonne gestion de l'évènement

[Je complète le formulaire !](#)

[Contact](#)

Assemblée Générale : rendez vous le 27 avril 2024 à Saint Gilles



Temps fort puisqu'il s'agit de vous dresser  
les différents bilans de notre activité et

Pensez d'ores et déjà à bien retourner vos  
timbres votes à la FDC 35 !

vous présenter les orientations, qui définissent le cadre de l'exercice de notre loisir pour la saison à venir, voire les prochaines.

La prochaine Assemblée Générale est prévue le **27 avril 2024 à partir de 8h30 au Sabot d'Or à Saint Gilles.**

Date limite de retour : **6 avril 2024**

RAPPEL : chaque personne ayant apposé son timbre doit signer en face. Personne ne peut signer à votre place sinon le timbre ne sera pas comptabilisé.

Par manque de signature le vote ne sera pas comptabilisé non plus.

### Documents consultatifs

---

## INFO FDC

Fermetures exceptionnelles de la FDC 35



# Fermetures exceptionnelles

L'accueil et le standard de la FDC 35 seront exceptionnellement fermés :

- **lundi 1er avril** toute la journée
- **jeudi 4 avril** après-midi, à partir de 13h30

Merci



---

Fermeture chasse du sanglier et retour des bracelets grand gibier > 15 avril



Fermeture de la période de chasse du sanglier :  
**dimanche 31 mars.**

Merci de nous transmettre au plus vite **TOUS** vos Bracelets **ET** Cartes T sanglier non utilisés.

Rappel :

Pour bénéficier d'un échange de bracelets lors de vos attributions 2024-2025, vous devez avoir restitué **TOUS les bracelets non utilisés avec les cartes T avant le 15 avril 2024 dernier délai.**

(par courrier ou à l'accueil de la FDC35).

**✗** **Passé ce délai, les bracelets seront perdus.**

---

## Prolongation de la chasse du sanglier avril / mai 2024

Chers Adhérents, (déjà détenteurs d'un territoire référencé à la FDC 35)

Les textes réglementaires du 28 décembre 2023 permettent l'extension de la période de chasse du sanglier aux mois d'avril et mai.

Le tir est permis sur les parcelles déclarées à la PAC, en préparation de semis, ou semées. Un arrêté préfectoral pour chaque territoire souhaitant bénéficier de cette mesure, pour la période du **1er avril au 31 mai 2024**, sera nécessaire.

L'ensemble des démarches sont à effectuer de manière dématérialisée et **UNIQUEMENT DE FACON DEMATERIALISEE** via les liens reçus par mail (**propre à chaque territoire / adhérent territorial**) :

- Votre demande en ligne
- Votre compte rendu obligatoire sous 48h après le prélèvement.

Cette mesure doit avoir pour effet de limiter les dégâts sur les cultures en cette période de semis et de soulager le monde agricole.

**Par conséquent, nous vous invitons à effectuer cette démarche le plus rapidement possible pour pouvoir intervenir dès le 1er avril 2024.**

**L'apposition du bracelet n'est pas obligatoire à cette période.**

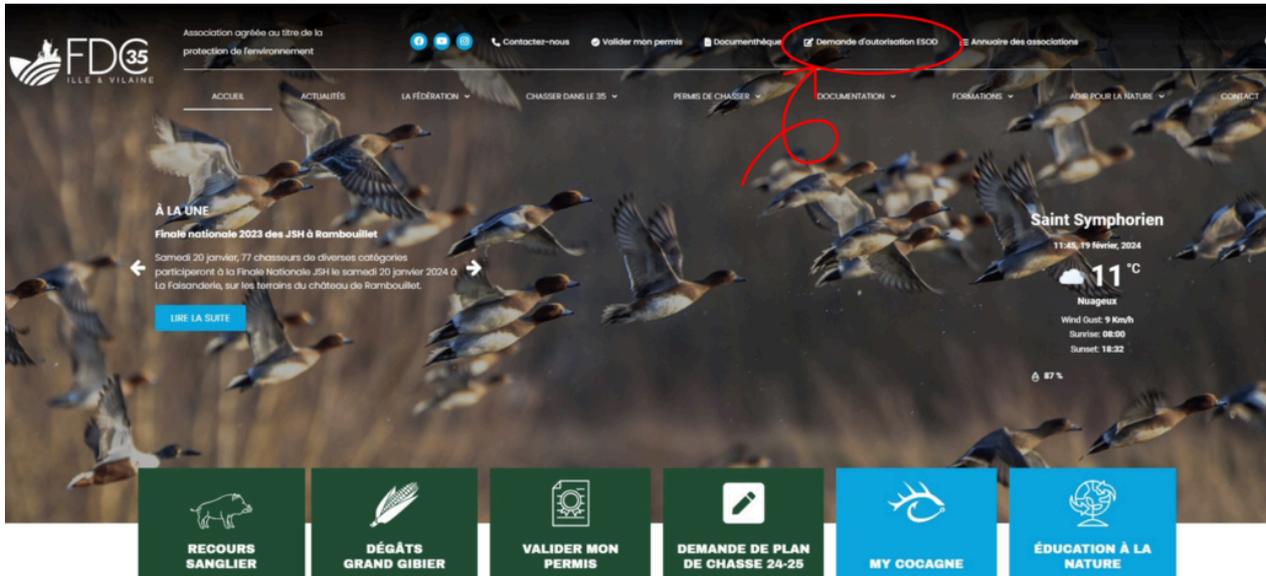
En Saint Hubert,

Le Président  
André DOUARD

Je consulte l'arrêté

---

# Demande d'autorisation ESOD (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts)



La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM 35), La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine (FDC 35), vous proposent un service en ligne simplifié pour la demande d'autorisation de tirs d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Corneilles, Corbeaux et Renards.

Vous pourrez le retrouver en haut de la page d'accueil (Autorisation ESOD) sur le site de la Fédération dans les rubriques DOCUMENTATION / DECLARATION / Les Opérations de régulation des nuisibles

Pensez à informer votre entourage en faisant circuler ce mail.

[Je fais ma demande en ligne](#)

[Rappel des modalités](#)

## Information prélèvement sanglier



Information prélèvements au 27 mars 2024 :

## Baguage pigeons et tourterelles

La FDC35 compte

3 techniciens disposant d'une « autorisation de capture d'oiseaux pour baguage à des fins scientifique ».

Pour faire simple, ils peuvent baguer 4 espèces :

- Pigeon ramier
- Pigeon Colombin
- Tourterelle Turque
- Tourterelle des Bois

L'objectif consiste à suivre un maximum de poussins au nid, la manipulation se fait quand ils ont une dizaine de jour (gros comme le poing). Nous pouvons alors leur poser une bague avec un numéro unique fournit par le muséum d'histoire naturel de Paris.

Si vous trouvez des pigeons ou des tourterelles, sur le nid ou avec des jeunes, en ville ou en campagne, merci de prendre contact avec un des 3 techniciens :

- Cyril MANGEARD :  
06 85 23 48 96

- Philippe BAUDRON :  
06 07 16 42 77

- David TANNOUX :  
06 89 30 62 25

Nos techniciens, dans la mesure du possible, viendront baguer les oiseaux. En cas de reprise, vous serez automatiquement informé de l'histoire des oiseaux (date, déplacement). Ce protocole, piloté par le Muséum d'histoire naturel de Paris et l'OFB nous permettra de mieux connaître ces espèces et de mieux défendre notre passion.

Nous attendons vos appels !

Le service technique



**Je contacte le référent**

## Points réglementaires sur l'utilisation du plomb

Comme vous le savez la réglementation sur l'utilisation des munitions au plomb a changé à la suite d'un nouveau règlement de la Commission européenne qui est entrée en application le 15 février 2023. Maintenant il faut donc être clair avec nos chasseurs qui sont complètement perdus par rapport à cette nouvelle loi européenne liberticide qui ne repose sur aucune étude sérieuse.

Une instruction technique du ministère transcrit ce règlement :

" Ainsi, à compter du 15 février 2023, il sera interdit d'effectuer l'un ou l'autre des actes suivants à l'intérieur ou à moins de 100 mètres de zones humides [...]"



**En savoir plus**

---

## Bilan week-end : "J'aime la nature propre"

[ Bilan J'❤️ la Nature Propre ]

Le week-end « j'aime la nature propre » 2024 est passé !

La FDC 35 remercie tous les bénévoles pour leur participation à la préservation de notre patrimoine breillien !

25 sites naturels ont été nettoyés sur 12 communes différentes : bois, marais, étang, littoral, baie, campagne bocagère....

Les 400 personnes présentes sur les différents sites ont permis de ramasser 104 mètres cubes de déchets !!

🙏 Encore merci aux associations de chasse et aux mairies pour l'organisation des sites de ramassages.

🐾 Nous avons même retrouvé notre mascotte !

Projet écocontribution financé par l'OFB et la FNC.



---

**Soirée contée de la Mare St Coulban : 20 avril 2024**

# Soirée contée de la Mare St-Coulban

Emilie Renoncet et Daniel Robert (gallo)

Au coeur du Marais, de  
nombreuses légendes  
locales vont reprendre vie,  
disparitions mystérieuses,  
paroisse engloutie et  
monstres légendaires vous  
attendent !

Samedi 20 avril  
de 18h à 19h30

**GRATUIT**  
Places limitées  
Ouverts à tous  
dès 10 ans

Réservation obligatoire par mail :  
[m.georgeault@fdc35.com](mailto:m.georgeault@fdc35.com)

Ferme de Boulienne  
35430 ST PERE MARC EN POULET



Venez découvrir le monde magique du Marais Noir de Saint-Coulban !

**Inscription obligatoire, places limitées.**

Contact

## INFO NATIONALE

Etude socio-économique 2023 – FNC

# LA CHASSE en France aujourd'hui et demain, plus qu'une pratique...

↳ Étude économique, environnementale et sociétale  
Étude Randea en collaboration avec Xerfi Spécific



Comme vous le savez, en 2023 la Fédération Nationale des Chasseurs a initié une grande étude sur l'impact socio-économique et environnementale de la chasse en France.

Cette étude pilotée par le cabinet Randea avec la Société Xerfi Spécific, intitulée « La Chasse, aujourd'hui et demain, plus qu'une pratique » a fortement mobilisé les chasseurs, avec plus de 144 000 répondants initiaux et 12 500 sociétés de chasse. 106 fédérations sur les 108 de notre réseau ont répondu au questionnaire concernant les structures fédérales.

Vous pouvez découvrir notre brochure nationale... qui nous permet de disposer de données économiques et sociologiques de très grande qualité.

## Qui sont les chasseurs aujourd'hui ? Une sociologie des chasseurs qui bouscule les idées reçues

Les 963 571 chasseurs ayant validé leur permis de chasser, en 2022-2023, sont à l'image de la société française. L'engagement pour le permis national dont le prix a été divisé par 2 suite à la réforme de la chasse de 2019, témoigne aussi, comme pour tous les Français, de ce désir de mobilité et de nature nuancé de contraintes financières.

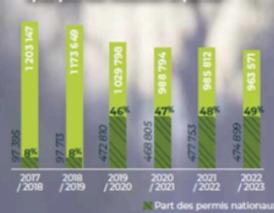
Force est de constater une forte diversité socio-professionnelle chez les chasseurs qui ne se dément pas au fil du temps. 50 % des chasseurs sont en activité avec autant d'employés et d'ouvriers que de cadres. 42 % des chasseurs ont moins de 55 ans. La féminisation de la chasse se poursuit avec une augmentation de 25 % des femmes chasseuses en presque 10 ans. Le permis de chasser attire notamment 13 % de femmes. Toutefois, à la différence des français, les chasseurs ne sont que 7 % à vivre dans une commune densément peuplée, contre 38 % de la population française. Les chasseurs sont à 77 % des ruraux.

Contrairement aux idées reçues, les chasseurs ne chassent pas toute l'année mais ont effectué 44 sorties de chasse à tir en moyenne pour la saison 2022-2023, dont 20 concernant les chasses en battue, notamment pour réguler le grand gibier. A noter que le sanglier est le gibier le plus chassé. Seuls 8,5 samedis et 8 dimanches par an sont chassés en moyenne, par société de chasse, dans le cadre de ces battues.

### ↳ Univers socio-professionnel des chasseurs de France (actifs ou retraités) :



### ↳ Nombre de chasseurs ayant pris leur validation de permis :



42% des chasseurs ont moins de 55 ans

77% des chasseurs sont ruraux

### ↳ Les gibiers chassés habituellement (en % des chasseurs) :



### ↳ Taux de participation moyen des chasseurs à des sorties de chasse à tir :



77% des surfaces chassables sont dans des domaines privés

3,3% des chasseurs sont des femmes

### ↳ Nombre de jours de battues organisés sur une partie du territoire des sociétés de chasse :



### ↳ Modes de chasse habituels (en % des chasseurs) :



En savoir plus

Maladie d'Aujeszky : comment mieux protéger les chiens ?

Tout le monde chez les chasseurs connaît la maladie d'Aujeszky et craint pour ses chiens car la mortalité, si l'un de ses compagnons est contaminé, est proche de 100% !

Aujourd'hui, seul le vaccin AUSKIPRA BK ® est utilisé pour vacciner les chiens mais c'est un vaccin porcin qui n'a pas été étudié chez les chiens.

Aussi, à la suite de plusieurs mortalités de chien de chasse au sanglier, une étude portant sur la vaccination de ces chiens par ce vaccin AUSKIPRA BK ® a été initiée dans le département de l'Aube fin 2021 et les premiers résultats sont connus. Cette étude, pilotée par la FNC, visait à évaluer chez les chiens les effets indésirables éventuels et à mesurer l'efficacité de ce vaccin mis sur le marché.

Elle a été menée par la Fédération nationale des chasseurs en lien avec l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire, le Laboratoire National de Référence pour Aujeszky (ANSES), l'Ecole Vétérinaire de Nantes (Oniris), l'Ecole Vétérinaire de Maisons-Alfort, le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires de l'Aube et la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube.

Cette étude démarrée à l'automne 2021 a duré 2 ans durant lesquels 160 chiens de chasseurs au sanglier ont été vaccinés avec cet AUSKIPRA BK © et suivis. Elle s'est tenue dans des zones où il a été vérifié que le virus circule activement chez les sangliers.



**En savoir plus**

---

**Idée recette : @CuisineTonGibier par Fiona Hopkins 🍷**

NOUVEAU  
NOUVELLE RECETTE



## SAUCISSES DE CERF AU PAPRIKA FUME

Prévoir 24h de repos pour la farce

- 70% de sanglier (ou autre gibier)
- 30% de gras de porc
- Boyaux de porc taille assez large
- Par exemple, si vous avez 1kg de gibier, vous mettez 300g de gras de porc. Ainsi de suite.

Pour 1kg de mélange de viande :  
- 11g de sel  
- 4g de poivre  
- 15g de paprika fumé

### PRÉPARATION :

Étape 1 : Coupez votre venaison en morceau. Passez les morceaux au hachoir. Mettez de côté.

Étape 2 : Coupez le gras de porc en morceaux. Passez au hachoir.

Étape 3 : Mélangez correctement le gras et la viande que vous avez hâché.

Étape 4 : Pesez le tout pour savoir combien de kilo de mélange de viande vous avez.

Étape 5 : Ajoutez les épices : soit 11g de sel par mélange de kilo de viande, 4g de poivre par kilo de mélange et 15g de paprika fumé.

Étape 6 : Mélangez le tout à la main pour que ce soit bien homogène.

Placez le mélange au frigo pendant 12 à 24h.

Étape 7 : Après ce temps de repos, mélangez de nouveau votre viande et maintenant vous allez pouvoir former vos saucisses.

Étape 8 : Lavez vos boyaux à l'eau froide, sous le robinet, faites passer de l'eau dedans et vérifiez qu'ils ne soient pas percés.

Étape 8 : Utilisez un poussoir à saucisses et placez votre boyau bien humide dessus. Faites un nœud et formez vos saucisses !



@C  
pai

Je regarde la  
recette

@CuisineTonGibier

c'est ici



Tuchassou devient Woodland > plateforme de réservation de chasses



## PLATEFORME DE RÉSERVATION DE CHASSES

créée par Montaine et Loup Vanier

Tuchassou : la solution pour compléter votre équipe d'actionnaires, vendre un bracelet ou combler une absence lors d'une journée de chasse



Gagnez du temps dans votre recherche de chasseurs.

Soyez sûr du chasseur que vous accueillez. Tuchassou valide chaque profil.

Vous restez le seul décisionnaire quant aux chasseurs accueillis



### TIERS DIGNE DE CONFIANCE

Nous nous engageons à conjuguer les attentes de nos territoires partenaires et des chasseurs.



**+300 territoires** déposent leur annonce chaque année



**+ 5000 membres** ont rejoint notre communauté de passionnés



**Une marque reconnue pour son sérieux et son engagement**

### Notre engagement :

Nous ne proposons que des **chasses sauvages et naturelles**, pour des **chasseurs soucieux de vivre une expérience privilégiée** dans le respect de notre passion.

### Témoignages

" Tuchassou a vraiment compris notre état d'esprit chasse. Nous n'avons accueilli que des personnes super sympa, respectueuses et agréables. Nous sommes ravis du casting et remercions Tuchassou ! "

Pascale F  
Hôte, Territoire dans le Cher

" Tuchassou, ambassadeur d'un état d'esprit à partager... Entre nous et avec "les futurs nous" ! Une très belle journée pour moi et beaucoup de souvenirs mais surtout de bonnes valeurs partagées lors de mon expérience en palombière ! "

Philippe G  
Chasseur, Expérience de palombière dans le Sud-Ouest

" Les fondateurs de Tuchassou ont gagné notre confiance quant à la qualité et le sérieux des clients qu'ils nous enverraient. Totalement rassurés par les garanties de Montaine et Loup qui ont parlé directement à notre hôte plusieurs fois, nous avons accueilli un chasseur aussi sympathique que passionné. "

Daphnée F  
Hôte, expérience de chasse à courre en Côte D'or

" Tout s'est très bien passé lors de cette belle saison de chasse. Merci pour votre élection de chasseurs. Tout le monde à je pense passé une bonne saison, nous avons pu partager nos expériences de chasses. Une expérience à renouveler ! "

Yvan S  
Hôte, Territoire en Haute-Maine

Ca m'intéresse

# Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Lieu-dit Beauregard 35630 Saint Symphorien

02.99.45.50.20  
[fdc35@fdc35.com](mailto:fdc35@fdc35.com)

*Association agréée au titre de la protection de l'environnement*

*La FED'NEWS vous a plu ? Alors n'hésitez pas à la partager !*



© 2024 FDC35. All right reserved. Tous droits réservés

Newsletter réalisée par la FDC35 - Photographie © D.GEST // Photographie © C.AUBRY



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, suivez ce lien :  
[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)